

COMMUNE de VIENNE EN VAL



Vienne-en-Val d'antan

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MAI 2018

Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

Mme Astrid DUMOULIN a donné pouvoir à Mme Maud ARRIVAULT
M. Grégory GUERIN a donné pouvoir à Mme Odile DURAND
M. Pascal LOMBARD a donné pouvoir à M. Pascal SEMONSUT
Mme Marielle PEYRE a donné pouvoir à M. Gérard SIMON-BARBOUX

Secrétaire de séance : M. Yann THOMAS

- RELEVÉ DES DELIBERATIONS	Page 2

- DELIBERATIONS	Page 3
- INFORMATIONS GENERALES	Page 8
- VIE PRATIQUE	Page 8

Pour tous contacts : 02.38.58.81.23 ou lemairedevienneenval@wanadoo.fr

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Conseil Municipal :

- décide d'approuver l'adhésion de la CCL au syndicat mixte Loiret Numérique
- approuve la finalisation de la vente du terrain situé Impasse du Moulin à l'Eau et autorise Mme le Maire à signer le compromis de vente
- décide de soutenir la candidature de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques 2024.
- accepte la rétrocession d'une concession du cimetière au montant calculé et autorise Mme le Maire à engager les procédures administratives nécessaires

TRAVAUX - URBANISME - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de prendre part à plusieurs groupements de commande

Le Conseil Municipal approuve :

- la rétrocession anticipée du réseau d'assainissement du Haut-Verger et autorise Mme le Maire à signer la convention présentée
- la délimitation de la voirie autour du Pôle de santé intercommunal
- le rapport de l'eau et de l'assainissement 2016

CULTURE

Le Conseil municipal approuve le programme 2019 de l'abonnement culturel et autorise Mme le Maire à solliciter les subventions indiquées dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes

Prochain conseil municipal : le 22 juin 2018

Madame Odile DURAND, Maire, demande à ce que deux points concernant l'approbation du compromis de vente du terrain situé impasse du Moulin à l'eau et la délimitation de la voirie communale autour du Pôle de santé soient ajoutés à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

Mme Odile DURAND, Maire, rappelle l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13/04/2018

Le procès-verbal de la séance du 13 avril est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Syndicat Mixte « Loiret Numérique »

Madame Odile DURAND, Maire, explique que l'Agence Loiret Numérique est un syndicat mixte ouvert dédié au domaine informatique créée le 19 décembre 2016.

L'objectif de ce syndicat est de favoriser le développement des usages numériques au sein des collectivités loirétaines en réduisant les coûts grâce à la mutualisation.

La Communauté de Communes des Loges est d'ores et déjà adhérente à ce syndicat et, afin de pouvoir bénéficier de ces services numériques (cartographie en ligne, open data, gestion de la relation avec le citoyen...), il est nécessaire de délibérer pour valider cette adhésion au niveau communal.

Aucun coût supplémentaire n'est à supporter par la commune, la prise en charge étant assurée sur le territoire par la CCL.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au syndicat mixte Loiret Numérique

Compromis de vente - terrain Impasse du Moulin à l'Eau

Mme Odile DURAND, Maire, rappelle que le projet de promesse de vente du terrain communal situé Impasse du Moulin à l'Eau a été approuvé lors du dernier Conseil municipal.

Il est nécessaire, dans l'étape suivante, d'approuver le compromis de vente et d'autoriser le maire à le signer sur la base des éléments suivants :

- Acquéreurs du terrain : M. PRETO Tony et de Mme BERNARDON Jennifer
- Montant de la vente : 100 000 euros.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces deux dernières modalités afin de finaliser la vente du terrain situé Impasse du Moulin à l'Eau et autorise Mme le Maire à signer le compromis de vente

Jeux olympiques - épreuves équestres

Mme Odile DURAND, Maire, explique que Lamotte-Beuvron a candidaté pour accueillir les épreuves équestres des JO 2024. La commune de Versailles candidate également.

Sur interpellation du Président du Conseil départemental, il a été proposé aux communes loirétaines de se positionner pour soutenir la candidature de Lamotte-Beuvron, afin de mettre en lumière le territoire et de dynamiser l'activité de la région pendant ces jeux.

De plus, à Lamotte-Beuvron :

- Tous les équipements nécessaires sont déjà présents
- Le coût est nettement inférieur par rapport à Versailles

M Yann THOMAS demande si la population du territoire pourra bénéficier d'avantages (places réservées pour les épreuves, modalités tarifaires réservées aux habitants de la région...) si la commune de Lamotte-Beuvron était choisie. Mme le Maire répond que la question sera posée au Président du Conseil Départemental.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de soutenir la candidature de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques 2024.

Rétrocession à la commune d'une concession du cimetière

Mme le Maire explique qu'une concession cinquantenaire a été achetée par un administré le 14/01/2003 pour un montant de 137 €. La concession n'a jamais été utilisée.

La personne souhaite aujourd'hui libérer cette concession et demande de remboursement au prorata du temps restant à courir, soit 415 mois sur 600 (50 ans x 12 mois)

Le rachat de la concession représente pour la commune un montant de 94,76 euros. Cette reprise est envisageable et permettrait de libérer une concession au cimetière de la commune.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette rétrocession au montant calculé et autorise Mme le Maire à engager les procédures administratives nécessaires

TRAVAUX - URBANISME - ENERGIE - EAU - ASSAINISSEMENT

Groupements de commande - Communauté de communes des Loges

M. Dominique LELAY, Adjoint au Maire, explique que la commission Mutualisation de la CCL propose aux communes qui le souhaitent d'adhérer à des groupements de commande concernant la voirie, et ce, afin de pouvoir dégager des économies de fonctionnement.

Les trois groupements de commande concernés sont les suivants :

- Enrobé projeté
- Signalisation horizontale
- Travaux de voirie

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre part aux groupements de commande présentés

Rétrocession du réseau d'assainissement - Le Haut Verger

Mme Odile DURAND, Maire, explique qu'en accord avec l'aménageur, il est proposé de procéder à une rétrocession anticipée du réseau d'assainissement du Haut-Verger, et ce, afin de pouvoir procéder plus rapidement aux aménagements d'extension du réseau pour de futurs raccordements de logements. Une convention de rétrocession doit être signée avec Conseil et Patrimoine, aménageur, afin de valider cette opération.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la rétrocession anticipée du réseau d'assainissement du Haut-Verger et autorise Mme le Maire à signer la convention présentée

Pôle de santé - plan de délimitation de la voirie

La délimitation cadastrale des parcelles communales correspondant à la voirie du Pôle de Santé a été définie conformément aux éléments de l'acte de cession. Le plan présenté au Conseil municipal établit la délimitation des différentes propriétés aux abords du Pôle de santé intercommunal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la délimitation de la voirie autour du Pôle de santé intercommunal

Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement - 2016

Chaque année, la commune doit présenter le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services de l'eau et de l'assainissement (RPQS).

M. Dominique LELAY, Adjoint au Maire, présente ces rapports.

Eau potable - Année 2016

- Mode de gestion : Régie municipale

Production et vente

- Production (m3) : 111 830
- Volume vendu (m3) : 103 588
- Nombre d'abonnés : 870

Tarifification

- Location compteur (ø 15) : 26 €
- Redevance pollution : 0,23 €/m3
- Part proportionnelle : 0,91 €/m3
- Coût à l'abonné pour une consommation de 120 m3/an : 162,80 €
- Recettes : 114 297€

Il n'y a pas eu d'augmentation du prix de l'eau depuis 2006. Une baisse de recettes de 6% sur les volumes d'eau facturés est constatée par rapport à 2015

Financement des installations

- Etat de la dette au 31 décembre : 37 777 €
- Travaux et entretien : 9 765 € TTC

Contrôle au titre de la Santé publique

11 prélèvements réalisés
Les contrôles qualitatifs sont corrects.

Le rendement du réseau de distribution s'élève à 92,9 %. Un taux aussi élevé est notamment dû à un meilleur contrôle des pertes en réseau et aux différentes régularisations effectuées sur d'importantes fuites durant l'année 2016.

Assainissement - Année 2016

- Mode de gestion : Régie municipale
- Nombre d'abonnés : 611

Tarifification (pour une facture de 120 m³)

- Part fixe par abonné : 51,50 €
- Part proportionnelle : 1,11 €/m3
- Redevance agence de l'eau : 0,23 €/m3
- Montant de la facture : 212,30 €
- Recettes 2016 : 100 549,66 €

Financement des installations

- Travaux et entretien : 50 010,02 €
- Encours de la dette au 31 décembre : 281 557,42 €

Le montant des travaux correspond à l'extension du réseau d'assainissement situé chemin de Ronde et chemin de la Galletière.

Qualité de service

- . Tous les contrôles sur les rejets à la Bergeresse sont conformes à la réglementation
- . Epandage agricole des boues : 23,36 tonnes de matières sèches

Note : Les rapports présentés sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Les rapports sont également consultables en mairie aux heures d'ouverture.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport de l'eau et de l'assainissement 2016

CULTURE

Abonnement culturel Arts & Savoirs, saison 2019

M. Pascal SEMONSUT, Adjoint au Maire, présente la saison 2019 de l'abonnement culturel. Cette année là, Arts & Savoirs fêtera sa dixième saison, déjà ! La Commission Culture propose le programme suivant pour un coût global de 10 279.12 euros :

Manifestations	Compagnies	Coût (TTC)
Concert folk (soirée d'ouverture)	Rien dans ton folk	1200
Soirée anniversaire*	Théâtre de l'Imprévu	4009
M'man*	Le grand souk	1800
Le grand tri	Ouvem'azulis	807.12
Concert classique symphonique	Confluence	950
La légende de Thésée	Krizo Théâtre	1513
Total		10279.12

* demande de Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes (subvention à 50 % du Conseil Départemental)

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le programme 2019 de l'abonnement culturel et autorise Mme le Maire à solliciter les subventions indiquées dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes

INFORMATIONS GENERALES

INTERCOMMUNALITE

Focus sur le "Développement économique du territoire de la Communauté de Communes".

La CCL dispose de la compétence "Développement économique". Elle entend, eu égard à l'attractivité de sa proximité de la métropole d'Orléans, développer un axe prioritaire de son activité dans ce domaine.

Depuis un an, à la faveur du redémarrage de l'économie nationale, la CCL a pu commercialiser des parcelles importantes sur la ZAC des Loges (72 ha) sur la commune de Fay aux Loges qui va prochainement être totalement occupée comme l'est déjà la ZAC de l'Évangile.

On peut donc souhaiter que cette dynamique permette aussi de favoriser des installations de surfaces plus modestes sur la ZAC St Germain à Vienne en Val.

Aujourd'hui, la préoccupation de notre Communauté de Communes est désormais de pouvoir enclencher l'aménagement des réserves foncières dont elle dispose à Châteauneuf s/L et St Martin d'Abbat (Zones de Marigny et Pochy) pour accueillir de nouvelles grandes entreprises pourvoyeuses d'emplois pour le territoire. A cet égard, la révision en cours des documents du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), à la main des élus des Syndicats de Pays, constitue une opportunité d'intégrer ce potentiel foncier disponible.

Par ailleurs, pour accompagner la reprise, la CCL vient d'embaucher un spécialiste du développement économique : Monsieur Pascal HURALT.

Outre la recherche d'entreprises nouvelles pour équiper nos ZAC, l'appui aux communes pour dynamiser leur commerce de proximité en centre-bourgs rentre aussi dans ses prérogatives. Par conséquent, nous l'avons immédiatement sollicité afin d'étudier les voies et moyens de rouvrir la boucherie de Vienne en Val.

Monnaie Locale : « Le Passeur »

Une nouvelle monnaie locale a été mise en place le 17 mai 2018 : le Passeur. Cette monnaie a vocation à transiter sur le territoire de la CCL et du Val de Sully en complément de l'euro afin de renforcer l'économie et le dynamisme local. Des billets de 1, 2, 5, 10 et 20 passeurs sont aujourd'hui en circulation pour une vingtaine de partenaires (artisans, commerçants, entreprises...) sur le territoire.

En pratique, un passeur est égal à un euro. Pour utiliser cette nouvelle monnaie locale, un bureau de change est à votre disposition à la Maison de la transition (Châteauneuf sur Loire en transition) au 9, place de la Halle Saint Pierre - 45110 - CHATEAUNEUF SUR LOIRE.

Enfouissement du réseau électrique - Rigotte

Le réseau électrique moyenne tension situé à Rigotte sera prochainement enfoui. En conséquence, l'éclairage public ne sera plus présent sur les voiries concernées, comme c'est le cas dans les autres écarts de la commune.

VIE PRATIQUE

Entretien des trottoirs - Rappel

Il est rappelé aux viennois que la pulvérisation de pesticides pour le traitement des espaces verts et des trottoirs sont interdits par la loi. Il est demandé aux habitants de ne pas utiliser de tels produits pour traiter les trottoirs devant chez eux.

L'équipe municipale vous remercie de votre compréhension.

Calendrier des fêtes

JUIN

Ve 1 et Sa 2	Représentation théâtre	RAMDAM	Salle des fêtes
Dimanche 3	Vide grenier	Les Kids Viennois	Autour de la salle des fêtes
Dimanche 17	Balade contée	Les Fabulinettes	Centre Culturel
Dimanche 24	Concours sauts d'obstacles	AS PONEY CLUB	Poney Club
Samedi 30	Fête de la musique	Espérance Musicale	Centre Culturel
Samedi 30	Spectacle	ASV Danse	Salle des Fêtes

JUILLET

Dimanche 1	Spectacle	ASV Danse	Salle des Fêtes
------------	-----------	-----------	-----------------

La séance est levée à 22h30

A Vienne-en-Val, le 28 mai 2018

Le Maire,

Odile DURAND